



7.5.1

DEC_0150_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

CONVENTION CDAD_APPEL DE FONDS 2025

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;
VU la loi n°91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et notamment ses articles 54 et suivants ;
VU la loi n°98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits ;
VU le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 modifié relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national de l'aide juridique et des Conseils départementaux de l'Accès aux Droits ;
VU la délibération du Conseil Communautaire n°47-2023, « Conseil Départemental d'Accès aux Droits de l'Eure - Convention constitutive du CDAD de l'Eure - Substitution de la Ville de Pont-Audemer par la CCPAVR - Autorisation », en date du 12 avril 2023 ;
CONSIDÉRANT la convention constitutive du CDAD de l'Eure, signée le 18 avril 2013, désignant la Ville de Pont-Audemer en qualité de membre associé ;
CONSIDÉRANT la substitution de la Ville de Pont-Audemer par la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, compte tenu des publics concernés par les actions du CDAD au sein de la Maison de la Justice et du Droit de Pont-Audemer, et formaliser par la convention de renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental de l'accès au Droit de l'Eure en date du 13 avril 2023 ;
CONSIDÉRANT la nécessité de permettre aux citoyens du territoire intercommunal un accès facilité aux différents acteurs du droit ;
CONSIDÉRANT l'appel de fonds fait par le CDAD pour l'année 2025 pour un montant de 2000€ ;

DÉCIDE le versement de l'appel de fonds au Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD) - Conseil de Prud'hommes, 7, rue de la Petite Cité, 27000 Evreux – pour un montant de 2000 €, au titre de l'année 2025.

Fait à Pont-Audemer, le 18 août 2025

Pour le Président et par délégation, le 3ème Vice-Président en charge du patrimoine, de la voirie, du THD, du développement numérique et de la sécurité.

Gérard PLATEL

